



TABLE DES MATIÈRES

PROJET ÉDUCATIF	2
SERVICES	3
CODE DE VIE	5
CODE VESTIMENTAIRE	6
MESURES D'ENCADREMENT	7
INFORMATIONS	8
MODÈLE DE PAGE TITRE	15

ÉCOLE SECONDAIRE DU VERSANT

808, boul. de la Cité
Gatineau QC J8R 3S8

Téléphone : 819-243-1144
Télécopieur : 819-243-4408

Courriel : versant@cssd.gouv.qc.ca
Site Internet : versant.cssd.gouv.qc.ca

Heures d'ouverture : 7 h 30 à 15 h 30

SAVIEZ-VOUS QUE?

Le logo de l'école qui se distingue par sa forme et ses couleurs est l'oeuvre d'Olivier Marchildon, un élève du programme d'études infographie du Centre de formation professionnelle Compétences Outaouais.

Le logo qui reprend la forme du "V" de "Versant" représente un livre ouvert, symbolisant un outil d'apprentissage, d'enseignement de référence. Quant aux trois triangles, ils expriment le mouvement de trois plumes favorisant l'ouverture, l'avancement, le développement et le travail d'équipe dont l'ouverture permet le déploiement et l'ascension vers la réussite.

La couleur bleue, qui représente l'eau, la découverte et l'évasion, est le reflet de la concentration Santé - Plein air. Le gris métallique, qui s'associe à la matière première à l'état brut s'harmonise très bien aux différentes activités d'exploration professionnelle offertes à l'école. Le orange de cadmium a été choisi afin de représenter la chaleur, l'ardeur et l'énergie des relations, du travail et de l'activité physique.

La page couverture est l'oeuvre d'Alexie Labbé et Mathilda Elder, élèves de 5e secondaire de la cohorte 2025.

L'infographie du code de vie a été réalisée par Natalia Alvarez, ancienne élève de du Versant et finissante au DEP en infographie de Compétences Outaouais.

L'école secondaire du Versant se définit comme une organisation à l'écoute des besoins de l'élève afin d'assurer la réussite et le développement du plein potentiel de chacun, dans un environnement sécuritaire et motivant où les membres du personnel travaillent en collaboration et en partenariat avec la communauté.

Le développement global des élèves est visé à notre école. Ceux-ci sont appelés à s'accomplir socialement, cognitivement, culturellement, physiquement et artistiquement tout au long de leur parcours scolaire.

Notre vision s'appuie sur ces valeurs :

- Rigueur
- Santé et bien-être
- Respect

En plus de ces valeurs, l'école permet à l'élève de s'épanouir dans son milieu de vie tout en adoptant une attitude de fierté et d'ouverture, ce qui favorise le développement de la motivation et du sentiment d'appartenance.

À l'école secondaire du Versant, notre engagement se résume ainsi :

- Nous sommes accueillants, souriants et bienveillants envers tous.
- Nous développons le sentiment d'appartenance en offrant des activités scolaires et parascolaires variées selon les besoins et les goûts des élèves.
- Nous communiquons positivement et efficacement. À l'école secondaire du Versant, on applique avec constance et cohérence les règles de vie de l'école.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Le nom de l'école secondaire du Versant est né d'un concours qui a eu lieu en 2001 auprès de l'ensemble des élèves et des parents du territoire de la Commission scolaire des Draveurs. Le Conseil des commissaires a ainsi adopté la recommandation du comité de sélection en approuvant le nom suggéré par Philippe Charron, un élève de l'École polyvalente Nicolas-Gatineau.

La signification du mot « Versant » est liée à l'aspect géomorphologique du site de l'école : sa position stratégique se trouve sur le versant québécois de la vallée de la rivière des Outaouais et permet de voir l'autre versant de la vallée de l'Outaouais du côté de l'Ontario.

La devise de l'école est « À la découverte de mes talents, de mes compétences et de mes passions. »

SERVICES

La personne désirant rencontrer un membre du personnel doit, au préalable, prendre rendez-vous avec la secrétaire du service concerné au 819-243-1144. Le jour du rendez-vous, la personne doit se présenter à l'accueil de l'administration.

Direction	Local : A-102	Direction adjointe 4e et 5e secondaire	Local : 308 Poste : 3
Direction adjointe 1re et 2e secondaire	Local : 238 Poste : 1	Direction adjointe 3e secondaire et PréDEP	Local : 208 Poste : 2
Gestionnaire administrative	Local : A-105 Poste : 0	Responsable de la gestion administrative	Local : A-104 Poste : 0

ANIMATION DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET DE L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

La personne responsable conçoit, planifie, organise et anime des activités qui permettent aux élèves de développer leur vie spirituelle et leur conscience sociale, de participer à l'amélioration de leur milieu et de la société, ainsi que d'établir des liens entre leur vie spirituelle et leur engagement communautaire.

ORIENTATION ET INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Ce service est offert à l'élève qui souhaite être accompagné dans sa réflexion au sujet de son cheminement scolaire, des parcours postsecondaires et des choix de carrières possibles. Cet accompagnement vise l'approfondissement de la connaissance de soi, de la connaissance du monde scolaire et de celle du monde du travail. De l'information scolaire et professionnelle est fournie à tous les élèves par diverses activités et communications pour les préparer à ces choix.

ORTHOPÉDAGOGIE

Ce service offre un soutien à l'élève qui éprouve des troubles ou difficultés spécifiques d'apprentissage. L'orthopédagogue peut intervenir directement auprès de l'élève, des enseignants ou des parents.

PSYCHOÉDUCATION

Ce service aide l'élève à cheminer lors de situations difficiles (personnelles, familiales ou scolaires) en lui apportant le support et le soutien dont il a besoin.

SERVICE SOCIAL ET INFIRMIÈRE EN MILIEU SCOLAIRE

Ces services sont assurés par le C.I.S.S.O de Gatineau qui met à la disposition de l'école un travailleur social et une infirmière pour intervenir au sein même du milieu scolaire. Le travailleur social peut assister l'élève qui vit des situations difficiles à la maison, à l'école ou dans un autre milieu.

ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Ce service assure la référence, la prévention et le suivi des élèves dans un contexte d'aide aux élèves en difficultés d'adaptation.

TRAVAIL SOCIAL

Ce service soutient les élèves vivant des difficultés de motivation, d'absentéisme, de réussite scolaire et d'adaptation psychosociale.

TOXICOMANIE

Ce service agit de manière préventive et curative concernant des problématiques de dépendances et de toxicomanie. Son personnel intervient sur une base individuelle ou collective auprès des élèves tout en offrant un soutien aux parents.

CODE

vestimentaire

Identification



Chandail de la gamme avec le logo de l'école visible à l'avant porté adéquatement

Sous la veste avec logo de l'école, un chandail de la gamme



Interdits :

Vestes ou chandails sans le logo de l'école.

Tout couvre-chef (casquette, chapeau, tuque, etc.)

Pratique sécuritaire et hygiène corporelle appropriées à l'activité physique



Pantalons courts ou longs de sport (Vortex ou non) ;
Chandail sport (Vortex ou non) ;
Chaussures de sports ;



Interdiction de porter des vêtements de la gamme du Versant pour pratiquer le sport même lors des activités du midi.



Obligation de changer de vêtement après chaque cours d'éducation physique.



Interdits :

Bijoux et accessoires (chaines, montres, bagues, boucles d'oreilles, etc.)

Encourager les normes vestimentaires socialement reconnues pour un milieu éducatif



Interdits :

Bas de pyjama ;
Sous-vêtements visibles ;
(soutien-gorge, brassière sport, boxer, etc.) ;
Vêtements transparents ;
Vêtements faisant la promotion de toute forme de violence ou de la drogue ;
Jupes et culottes courtes plus courtes que la mi-cuisse ;
Camisoles à bretelles fines ;
Hauts montrant le ventre.
Capuchon sur la tête

Éviter la distinction de classe ou de groupe



Interdits :

Symboles d'appartenance à un gang

Sécurité



Chaussures et espadrilles adaptées à la saison

Interdits :



Pantoufles



Sacs à dos et à main doivent demeurer dans le casier.

RÈGLES

et comportement attendus

Respect

RÈGLE : En respectant les personnes et l'environnement, j'agis, en tout temps de manière sécuritaire.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je m'exprime avec calme et politesse en utilisant le vouvoiement et un langage respectueux.
- Je collabore avec tous les adultes de l'école.
- Je traite l'autre comme mon égal en acceptant sa diversité (religieuse, sociale, sexuelle, culturelle et physique).
- Je garde le matériel, les équipements et les locaux mis à ma disposition propres et en bon état.
- Je respecte la vie privée et l'intégrité morale et physique de tous, autant en personne que dans le cyberespace.
- J'évite de participer à des situations conflictuelles.
- Je mange et je bois dans les endroits prévus à cet effet (agora). Seule l'eau est autorisée en classe.
- Je circule calmement en évitant les attroupements et le flânage en tout temps et en tout lieu.

Engagement et rigueur

RÈGLE : En agissant toujours dans l'intérêt de ma réussite, je m'investis et me responsabilise en me donnant les moyens d'atteindre mes objectifs scolaires ou personnels.

COMPORTEMENTS ATTENDUS

- Je suis présent et à l'heure à tous mes cours avec tout le matériel requis.
- Je demeure en classe toute la période sauf si j'ai l'autorisation de quitter.
- Je participe à créer un climat de classe propice à l'apprentissage et au travail.
- J'utilise adéquatement le matériel permis à l'école en fonction de son utilité et dans les lieux appropriés.
- J'effectue le travail demandé et le remets dans les délais prévus.
- Je respecte le code vestimentaire de l'école.
- J'utilise les ressources d'aide mises à ma disposition, par exemple, les récupérations et les différents ateliers offerts.

UTILISATION DU CELLULAIRE ET AUTRES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

- Durant les heures de cours, je laisse mon cellulaire et mes écouteurs éteints et rangés dans mon casier sauf à la demande de mon enseignant pour des fins pédagogiques.
- Le cellulaire, les écouteurs et la montre intelligente sont interdits lors des évaluations/examens.
- Durant les pauses et les midis, j'utilise le cellulaire dans la zone des casiers, agora et hall ou dans les endroits autorisés pour des projets pédagogiques.

MESURES D'ENCADREMENT

MANQUEMENTS MINEURS	MANQUEMENTS MAJEURS
• Avis verbal ou écrit • Communication aux détenteurs de l'autorité parentale • Excuses verbales ou écrites • Local de restructuration • Geste réparateur • Réflexion • Temps perdu = temps repris • Perte de privilèges (exemples: obligation de dîner à l'extérieur, obligation de laisser le cellulaire à la maison) • Limiter le droit de parole (exemple: pour 10 minutes, l'élève ne parle pas)	• Appel aux policiers • Communication aux détenteurs de l'autorité parentale • Confiscation d'objets • Constat d'infraction et/ou contravention • Local de restructuration • Remboursement (exemple: Chromebook) • Rencontre avec le policier éducateur • Retenue le midi, le soir ou les journées pédagogiques • Retrait de privilèges et de participation aux activités • Retrait préventif (interne ou externe) • Suspension interne • Suspension externe/ retour avec parent(s) • Mise en demeure

MESURES D'APPUI

- Activités et conférences sur différents thèmes
- Carnet de route
- Collaboration avec le parent DAP (dossier d'aide particulière)
- Encadrement du droit de parole
- Entente de collaboration
- Groupe d'entraide
- Médiation et résolution de conflit
- Placement préférentiel
- Plan d'intervention
- Programme J'Rembarque (programme de prévention des dépendances)
- Protocole
- Récupération
- Référence à des services éducatifs complémentaires (internes ou externes)
- Rencontre et / ou suivi avec un intervenant de l'école
- Rencontre avec le répondant
- Système de récompenses

ABSENCES, RETARDS ET FRÉQUENTATION SCOLAIRE

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, article 14, l'élève doit fréquenter l'école durant toute l'année scolaire au cours de laquelle il atteint ses 16 ans, donc jusqu'au 30 juin. S'il quitte l'école avant la fin de sa dernière année de fréquentation scolaire obligatoire, un signalement doit être fait à la Direction de la protection de la jeunesse (D.P.J.).

La Loi précise que les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse leur obligation de fréquentation scolaire; il ne peut donc pas abandonner ses cours.

Lorsqu'un élève, n'étant plus soumis à cette obligation légale, quitte l'école en cours d'année, il doit en informer le secrétariat de son unité afin qu'un avis de départ soit signé par les parents et la direction de l'école. L'élève devra remettre tout le matériel appartenant à l'école (exemples: manuels, romans, calculatrice, Chromebook, chargeur, sac de transport, etc.).

L'accès au Mozaïk Portail Parents est réservé exclusivement aux parents des élèves. Les élèves ne sont pas autorisés à utiliser cet outil pour la gestion de leurs absences. Advenant qu'un élève ait accès au Portail de son parent, l'école se réserve le droit de ne plus accepter les motivations d'absences via cet outil. Les parents seront avisés qu'ils devront dorénavant effectuer des appels téléphoniques afin de motiver les absences de leurs enfants.

En cas d'absence, l'élève a la responsabilité de s'informer auprès de ses pairs ou de ses enseignants des consignes et des notions manquées et de les reprendre. Les devoirs sont également à compléter. Des récupérations sont offertes sur l'heure du dîner.

Des mesures d'encadrement pourraient être appliquées lorsqu'un élève atteint un taux d'absences ou de retards (motivés ou non) jugé déraisonnable par le personnel désigné.

ABSENCES ET RETARDS

La présence est obligatoire à tous les cours. Les parents doivent faire preuve de rigueur en motivant uniquement les absences ou les retards ayant un motif valable, tels que rendez-vous, maladie ou transport. L'appui et la collaboration des parents sont essentiels à la mission éducative de l'école qui vise la réussite scolaire de tous les élèves. La direction se réserve le droit de refuser la raison invoquée par un parent pour une absence ou un retard. L'absence sera considérée comme du séchage et des mesures d'encadrement s'appliqueront. Un élève ayant un nombre élevé d'absences pourrait se voir retirer de ses activités parascolaires, sociales ou culturelles.

Pour motiver une absence ou un retard, les parents doivent composer le 819-243-1144 poste 1 ou utiliser Mozaïk Portail Parent, et ce, au plus tard dans les vingt-quatre heures suivant l'absence.

DÉPART DE L'ÉCOLE DURANT LA JOURNÉE

Si l'élève doit quitter l'école ou les lieux d'une activité durant la journée, les parents ont la responsabilité de communiquer avec l'école, au préalable, pour autoriser le départ. À défaut de le faire, cette absence sera considérée comme non motivée. Le Centre de services scolaire et l'école sont responsables de la sécurité des élèves pendant les heures de classe, les pauses et toute autre période d'activité. À partir du moment où l'élève quitte l'école ou le lieu d'une activité, ses parents sont responsables de sa sécurité.

ABSENCE COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Pour toute exemption de plus d'un cours, les parents doivent remettre à la direction d'unité le certificat médical complété par un médecin. Un nouveau billet sera demandé à tous les 3 mois. En cas d'incapacité temporaire, le parent peut remettre à l'enseignant un billet de motivation qui sera valide pour un seul cours. L'élève demeurera au local d'éducation physique. Ce processus peut être assujéti à une étude de cas de la direction d'unité. Le cours d'éducation physique est obligatoire dans le cheminement scolaire de tous les élèves et prescrit par le ministère de l'Éducation du Québec.

ABSENCES À DES ÉVALUATIONS / EXAMENS ET REPRISES

À la suite d'une absence, le parent recevra une communication de l'enseignant incluant les directives pour la reprise. La reprise doit être effectuée dans le délai prévu. Des mesures d'encadrement seront prises pour tout élève qui refuse de reprendre une évaluation ou s'absente pour quelque raison à la reprise.

Voici la liste des motifs reconnus par l'école, le Centre de services scolaire des Draveurs et le Ministère de l'Éducation.

MOTIFS	PREUVES POUVANT ÊTRE EXIGÉES
Absence en raison d'un rendez-vous médical	Billet d'un spécialiste de la santé (médecin, psychologue, dentiste, physiothérapeute, optométriste, etc.)
Absence en raison d'un problème de santé	Billet d'un spécialiste de la santé (médecin, psychologue, dentiste, physiothérapeute, optométriste, etc.).
Absence en raison du décès d'un proche	Copie du certificat de décès ou autre document officiel.
Absence en raison d'une convocation au tribunal	Citation à comparaître ou autre document officiel.
Absence en raison d'une participation à un événement d'envergure régionale, provinciale, nationale ou internationale	Note écrite d'un responsable de l'organisation de l'événement.
Absence autorisée par la direction	Billet signé par la direction.

En cas d'absences nombreuses aux examens, motivées ou non, un élève pourrait ne plus avoir accès aux reprises sans preuve valable. Un document officiel pourrait être exigé (p.8 de l'agenda).

AFFICHAGE

Tout document (messages, annonces, communiqués, etc.) doit être exempt de fautes et signé par un membre de la direction avant d'être affiché sur les babillards de l'école.

AGENDA DE L'ÉCOLE

En cas de perte ou de détérioration de celui-ci, l'élève doit se procurer un nouvel agenda en se présentant à l'administration et devra payer le montant indiqué.

ASCENSEUR (monte-charge)

L'ascenseur de l'école sert principalement au transport de marchandises, donc seules les personnes ayant reçu l'autorisation de la direction peuvent l'utiliser. L'élève a le droit à un invité dans le monte-charge uniquement s'il a besoin d'aide à transporter ses effets scolaires. Un dépôt de 25 \$ sera exigé de l'administration pour la durée du prêt d'une clé d'ascenseur. La clé demeure la propriété de l'école et doit être rapportée rapidement une fois la convalescence terminée.

ASSURANCES

Assurance accident scolaire

Il revient aux parents qui le désirent de se prévaloir d'une police d'assurance accident pour leur enfant. Le Centre de services scolaire détient une assurance responsabilité civile couvrant ses activités dans les seuls cas où une négligence de sa part serait démontrée. Quant aux élèves en stage sur le marché du travail, ils sont couverts par la législation de la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail. Si l'école doit faire appel aux ambulanciers pour un élève, les frais devront être acquittés par les parents.

Assurance vol

L'école ne possède aucune assurance contre le vol d'objets appartenant aux élèves. Il revient donc à l'élève d'être vigilant et de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses biens, tout comme aux parents de veiller à ce que cette responsabilité soit assurée par leur enfant.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque offre aux élèves un lieu de travail et d'étude respectueux et calme. Plusieurs ressources sont disponibles pour répondre à leurs besoins (prêt de livres, accès à des postes informatiques, etc.). Pour bénéficier de ces services, la carte étudiante est exigée. Des règlements particuliers y sont en vigueur et veillent à préserver un climat propice aux apprentissages. Le privilège de fréquenter la bibliothèque peut être retiré aux élèves qui perturbent le climat. Les heures d'ouverture sont de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30. Toute perte ou tout bris de matériel sera facturé aux parents.

CARTE ÉTUDIANTE

En tout temps, l'élève doit avoir en sa possession sa carte étudiante qui lui permet de s'identifier et la présenter aux intervenants de l'école qui l'exigent. En cas de perte ou de détérioration, l'élève doit se procurer une nouvelle carte en se présentant à l'administration et devra payer le montant indiqué. À noter que cette carte est obligatoire pour obtenir certains services.

CASIERS ET VESTIAIRES

Casiers

Pour ranger ses effets personnels, l'école met à la disposition de l'élève un casier et **un cadenas fourni par l'école** qui doit être verrouillé en tout temps. **Aucun autre cadenas ne peut être utilisé et, advenant le cas, ce cadenas personnel pourrait être coupé sans préavis ni dédommagement.** Advenant le mauvais fonctionnement du cadenas fourni par l'école, l'élève doit se présenter à l'administration pour signaler le problème. En cas de perte ou de détérioration du cadenas-école, des frais de 25 \$ devront être assumés par les parents.

La distribution des casiers se fait par unité en début d'année et aucun élève ne peut se servir d'un autre casier que celui qui lui a été assigné; seule la direction d'unité peut autoriser un changement. Chaque élève est responsable du contenu de son casier et la direction de l'école qui en demeure propriétaire peut, en tout temps, procéder à son ouverture si elle le juge nécessaire.

L'école n'est pas responsable des effets perdus, volés ou laissés dans le casier ou ailleurs dans l'école. **En cas de vol ou de perte d'objets, l'élève s'adresse au secrétariat de son unité pour faire un rapport.**

Vestiaires

Il est fortement recommandé d'utiliser un cadenas personnel dans le vestiaire des gymnases lors de leur utilisation.

CHANGEMENT D'ADRESSE

L'école doit toujours être en mesure de joindre les parents par téléphone, par courrier et par courriel. Tout changement de numéro de téléphone, d'adresse domiciliaire ou de courriel doit être signalé au 819-243-1144 poste 0 dans les plus brefs délais. Pour effectuer un changement d'adresse, deux preuves de résidence devront être fournies.

DÉBARCADÈRE

Cet endroit est réservé exclusivement aux autobus scolaires du lundi au vendredi entre 7 h 30 et 16 h. Aucun autre véhicule ne peut circuler au débarcadère pendant ce temps.

DÉPLACEMENTS DANS L'ÉCOLE

Pendant les heures de cours, l'élève doit se déplacer dans l'école avec son agenda à l'intérieur duquel l'enseignant a signé une autorisation de sortie.

EMPRUNT DE MATÉRIEL SPORTIF

Le prêt de matériel sportif est possible pendant l'heure du dîner et son retour doit être fait au plus tard à 11 h 45. L'élève désirant faire un prêt de matériel sportif doit s'adresser à la personne responsable au C-110c et laisser sa carte étudiante qui lui sera remise au retour du matériel prêté dans le délai alloué. Advenant un retard, l'élève devra récupérer sa carte au bureau C-109. Toute perte ou tout bris de matériel sportif sera facturé aux parents.

EXAMEN

Copies d'examen

Les copies d'examen appartiennent à l'école. À moins d'avis contraire, l'élève doit remettre son examen à la fin de la période. Si un parent souhaite consulter une évaluation, il doit prendre rendez-vous avec l'enseignant concerné. Aucune photo ou copie de l'examen ne sera envoyée à l'externe.

Révision de note

Une révision de note du Ministère doit être demandée dans les vingt jours suivant la réception du relevé de notes ou dans un délai raisonnable. Toute demande de révision d'une note aux examens du Ministère se fait auprès du service des ressources éducatives du Centre de services scolaire des Draveurs. Pour la révision d'une note aux examens écoles, la demande doit être faite auprès du responsable de la gestion administrative. Cette opération entraîne des frais par matière et par compétence, le cas échéant.

FERMETURE DE L'ÉCOLE EN CAS D'URGENCE

Dans un cas d'urgence où l'école doit suspendre les cours durant les heures régulières, les parents ont la responsabilité de prévoir, et ce, dès le début de l'année, un endroit où leur enfant peut se rendre et où une personne responsable peut le prendre en charge. Les informations pertinentes se retrouvent sur le site web du Centre de services scolaire des Draveurs. (www.cssd.gouv.qc.ca)

INTIMIDATION/VIOLENCE

Veuillez prendre note qu'aucune forme de violence ou d'intimidation ne sera tolérée. Une ligne de dénonciation confidentielle a été mise en place : 819 243-1144 poste 9. L'école s'est dotée d'un plan de lutte contre la violence et l'intimidation qui est disponible sur le site web de l'école. Pour toute question à ce sujet, veuillez vous adresser à la direction d'unité.

LOCAL DE RETRAIT: LE REFLET

Le Reflet est un local de retrait où les élèves sont dirigés lorsque leur comportement perturbe l'enseignement. Dans ce local, les élèves sont supervisés par un surveillant qui s'assure du bon fonctionnement. Un élève qui ne respecte pas les règles de fonctionnement du Reflet pourra se voir suspendre à l'externe.

MALADIE CONTAGIEUSE

Lorsqu'un élève ou un membre de sa famille est atteint d'une maladie contagieuse, il est important, après une consultation médicale, d'aviser le secrétariat de l'unité du diagnostic. Selon la gravité de la situation, les autorités scolaires suivront la procédure prévue.

MÉDICAMENTS

L'élève peut avoir en sa possession des médicaments prescrits par un médecin pour lui-même seulement. Une personne responsable peut administrer le médicament avec l'autorisation écrite des parents. Le personnel de l'école n'est pas autorisé à administrer des médicaments non prescrits (Tylenol, Aspirine, Motrin, etc.).

NORMES DE PROMOTION ET RÉGIME DE SANCTION DES ÉTUDES SECONDAIRES

Vous trouverez l'information sur le site web de l'école <https://versant.cssd.gouv.qc.ca/>

SITUATION D'URGENCE

Des procédures ont été élaborées vis-à-vis différentes situations d'urgence. L'élève doit suivre les directives de l'enseignant ou de la personne responsable du groupe.

ALARME INCENDIE

À moins d'urgence, l'élève ne doit pas déclencher les alarmes ou utiliser les extincteurs inutilement, car il peut mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Un tel geste pourrait entraîner une sanction ou une rencontre avec le service des incendies de la municipalité. L'élève est tenu d'avertir un adulte sans délai lorsqu'il constate une cause sérieuse requérant une évacuation partielle ou totale de l'école.

L'élève doit se familiariser avec les tableaux d'évacuation affichés dans les corridors. Il doit respecter les consignes en matière d'évacuation; pour assurer sa sécurité et celle des autres. À l'instant où il entend retentir le signal d'alarme continu, il doit quitter l'édifice immédiatement. S'il est en classe au moment du signal d'alarme, il doit obéir aux consignes de son enseignant et de la direction. Il ne doit pas apporter ses effets personnels et ne doit pas arrêter à son casier. Une fois à l'extérieur, il doit s'éloigner à plus de vingt mètres de l'édifice, libérer les voies d'accès et rejoindre son enseignant au point de ralliement à l'arrière de l'école, soit le débarcadère des autobus. Lorsque la situation est rétablie, l'élève doit se rendre promptement en classe.

STATIONNEMENT

Les bicyclettes doivent être placées aux endroits et dans les supports prévus. Les motocyclettes (cyclomoteurs) et les voitures garées dans les stationnements de l'école doivent afficher une vignette appropriée en vente à l'administration de l'école. La surveillance des stationnements est assurée par la Ville de Gatineau. En cas d'infraction, l'individu concerné devra payer les frais de contravention et de remorquage. Pour la sécurité des élèves, les parents doivent faire monter et descendre les enfants sur le trottoir du boulevard de la Cité, de l'autre côté de l'entrée principale du stationnement, et ce, à tout moment de la journée. Nous vous invitons de bien vouloir respecter la signalisation en place.

SUSPENSION EXTERNE

Un élève en suspension externe ne peut pas se présenter sur la propriété de l'école pendant la durée de sa suspension et sera également suspendu de ses activités parascolaires, sociales et culturelles. Sa présence est autorisée sur rendez-vous et avec l'accord de la direction. Si cette consigne n'est pas respectée, des mesures d'encadrement supplémentaires pourraient s'appliquer. Un rendez-vous avec les parents sera fixé avant le retour de l'élève.

TRANSPORT

L'élève peut bénéficier du service de transport scolaire selon les règles établies par le Centre de services scolaire des Draveurs (CSSD). Le seul autobus que l'élève peut prendre est celui octroyé par le CSSD. Le numéro de circuit de l'élève se retrouve sur la carte étudiante ainsi que dans le Mozaïk Portail. L'élève et/ou le parent doit informer la secrétaire de l'accueil de tout problème relatif au transport. Un élève qui ne respecte pas les règles de conduite s'expose à des conséquences allant jusqu'au retrait permanent du service de transport.

VISITE DE PARENTS

À la fin de la 1re et de la 2e étape, les parents seront invités à venir échanger avec certains membres du personnel sur le cheminement scolaire de leur enfant.

VISITEURS

Tous les visiteurs doivent se présenter à l'administration où ils seront accueillis et accompagnés.

TRAVAIL LONG

ALAIN CONNU
Français 1re secondaire
Groupe 101

Mon travail de recherche

Travail présenté à
Mme Aline Éha

École secondaire du Versant
Le 2 septembre 2023

TRAVAIL COURT

Mme Aline Éha

Alain Connu

2 septembre 2023

Gr.: 101

Dictée : La rentrée

Demain, c'est le premier jour d'école. J'ai hâte de revoir mes amis et de rencontrer mes nouveaux enseignants. Je vais prendre de bonnes habitudes dès

Le présent document a pour but préciser les règles et mesures à respecter pour les élèves lors des cours de science à l'école secondaire du Versant.

Responsabilités : Utiliser, entretenir et ranger adéquatement tout le matériel mis à ta disposition.

- Au cours des manipulations, s'il y a un bris quelconque de matériel (bécher, pince, thermomètre, outillage, etc.), il est de ta responsabilité de le signaler et de le remettre à l'enseignant ou au technicien pour qu'il soit remplacé. Ceci a pour but d'éliminer tout risque de blessure et aussi de maintenir un meilleur contrôle sur le matériel.
- Il est important de mentionner à l'enseignant ou au technicien toute anomalie du matériel ou de l'outillage (défectuosité ou non fonctionnement) ou du local (évier bloqué ou autre).
- Si par négligence, il y a un bris d'une pièce d'équipement au laboratoire ou en atelier (verrerie ou autres), les frais seront chargés au parent.

Sécurité : L'élève se soucie des règles de sécurité pour un déroulement sécuritaire de l'activité de laboratoire.

1. Manipule les substances dangereuses de façon sécuritaire.
2. Porte toujours tes lunettes de sécurité.
3. Attache ses cheveux longs.
4. Utilise le matériel approprié, i.e. bécher, cylindre gradué, etc.
5. Déplace-toi calmement et de façon sécuritaire.
6. Utilise les instruments de chauffage de façon sécuritaire (plaque chauffante).
7. Ne laisse jamais sans surveillance une expérience en cours de chauffage ou une réaction chimique quelconque.
8. NE RESPIRE JAMAIS LES VAPEURS DIRECTEMENT. Sois prudent face aux vapeurs des différents produits que tu utiliseras.
9. Pour sentir une substance, utilise une technique qui consiste à déplacer les vapeurs avec la main vers le nez afin de ne pas respirer une trop grande concentration de vapeurs.
10. NE GOÛTE JAMAIS à un produit à moins d'en avoir eu l'autorisation de ton enseignant ou du technicien.
11. Effectue tes montages de façon solide et sécuritaire. Il est toujours bon d'effectuer une vérification des pièces de ton montage après l'avoir monté.
12. Le port de lunettes de sécurité ne vise pas seulement à te protéger de ton expérience mais aussi de celles de tes voisins.
13. Aucun sac à dos, ni manteau ou sac à main ne sont tolérés dans les laboratoires.
14. Tu dois avoir une attitude sécuritaire pour toi, ton coéquipier et les autres élèves de ton groupe.

Propreté : L'élève se soucie de laisser le matériel utilisé ainsi que l'espace de travail dans un état de propreté adéquat.

1. Tu dois toujours laisser le matériel propre et sec.
2. Tu dois remettre en place tout le matériel que tu auras utilisé au bon endroit que ce soit sur le chariot ou à ta place de travail.
3. Tu dois nettoyer et assécher ton espace de travail.
4. Un local propre est un endroit sécuritaire alors il importe de ramasser tout papier ou matériel quelconque tombé par terre (même s'il ne t'appartient pas).
5. Tu disposes adéquatement du matériel qui doit être jeté.
6. Jette les liquides ou les mélanges dangereux dans un contenant prévu à cet effet et non dans les éviers.
7. Jette les déchets solides ou les papiers dans les poubelles sauf sur avis contraire.
8. Jette le verre brisé (bécher, thermomètre, tige de verre, etc.) dans le contenant prévu à cet effet.
9. Les déchets biomédicaux (dissection ou autre) doivent être jetés dans un contenant spécifique afin qu'ils soient éliminés de façon appropriée.

Travail d'équipe :

1. Ton coéquipier et toi doivent participer à la réalisation de la démarche expérimentale (protocole de manipulations) ou à la situation d'apprentissage (atelier).
2. Ton coéquipier et toi doivent participer à la rédaction du rapport de laboratoire ou à la situation d'apprentissage (atelier).

Veuillez remplir le coupon suivant :

Élève : Je reconnais avoir pris connaissance de ces règles de conduite et de sécurité et je m'engage à les respecter.

Nom : _____ Signature : _____ Gr : _____

Parent : Je confirme avoir pris connaissance de ce document

Nom : _____ Signature : _____ Date : _____

**APPELLE-NOUS!
811 OPTION 2**

SI TU AS BESOIN D'AIDE EN LIEN AVEC

Pour plus
d'informations :



**INFO-SANTÉ
INFO-SOCIAL**
811
ou
1 866 567-4036

- Difficulté d'intégration
- Relation avec tes parents
- Consommation d'alcool et de drogues
- Usage problématique d'internet et des écrans
- Gestion et expression de tes émotions
- Difficulté d'adaptation
- Deuil
- Habiletés sociales
- Rupture amoureuse
- Anxiété
- Épuisement
- Difficultés scolaires
- Conflit
- Estime de soi
- Motivation

**Savais-tu qu'il y a du
personnel infirmier du
CISSS de l'Outaouais qui
offre des services dans
ton école ?**



Il est aussi possible de recevoir
ces services en clinique
jeunesse dans un CLSC.

Prends un rendez-vous
en ligne au :



portal3.clicsante.ca

- Contraception
- Test de grossesse
- Référence suivi de grossesse ou avortement
- Dépistage ITSS et traitements
- Soutien et référence en service social

Viens rencontrer le personnel
infirmier de ton école !

Demande au personnel de l'école où se trouve le
bureau du personnel infirmier dans ton école.
Son horaire est placé sur la porte de son bureau.

Nom du personnel infirmier : _____

Numéro de téléphone : _____

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de l'Outaouais

Québec

Engagés pour notre
jeunesse!



Tu occupes un emploi en même temps que tes études?

Découvre le portrait de ta situation en conciliation études-travail vie personnelle et reçois des conseils pratiques pour garder le cap sur ta réussite scolaire!

Remplis le questionnaire!



Choisis un employeur engagé à t'accompagner dans ton équilibre études-travail et vie personnelle.



Consulte les bottins

